



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°27 du 8 avril 2022

<http://www.aube.gouv.fr/Publications/RAA>

SOMMAIRE

DDT.....3

DDT-SEAF-2022096-0001 – Arrêté préfectoral du 6 avril 2022 désignant les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit global de l'exploitation agricole.....3

PRÉFECTURE DE L'AUBE.....5

Secrétariat Général Commun Départemental – Service ressources humaines.....5

SGCD-SRH-DDETSPP2022097-0001 – Arrêté du 7 avril 2022 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube.....5

SGCD-SRH-DDETSPP2022097-0002 – Arrêté du 7 avril 2022 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube.....7

DDT

DDT-SEAF-2022096-0001 – Arrêté préfectoral du 6 avril 2022 désignant les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit global de l'exploitation agricole.



Direction départementale des
territoires de l'Aube

Arrêté DDT-SEAF n° DDT-SEAF-2022 096-0001
désignant les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit global de l'exploitation agricole

Le préfet de l'Aube

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles D 354-1 à D 354-15 du code rural et de la pêche maritime ;
Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2018 fixant le montant des aides pour les exploitations agricoles en difficulté ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP 2021015-0006 du 15 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Jean-François HOU, directeur départemental des territoires ;
Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-DIR-2021322-002 du 18 novembre 2021 portant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de monsieur Jean-François HOU ;
Vu l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2020-655 du 26/10/2020 relative à l'audit global d'exploitation agricole ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1er :

L'annexe de l'arrêté DDT-SEAF n°2021167-0001 en date du 16 juin 2021 désignant les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit global de l'exploitation agricole est modifié comme suit :

Liste des experts habilités à effectuer un audit global de l'exploitation agricole :

Chambre d'agriculture de l'AUBE et de la HAUTE MARNE :

- Alexandra BOLLAERT ;
- Albérique PUPIN ;
- Charlotte DESRUELLES ;
- Franck MULLER ;
- Isabelle RALLET.

CER France Champagne Nord Est Île de France :

- Isabelle DIDIER ;
- Didier ROY ;
- Francis MOULINS ;
- Christophe HUMBERT ;
- Céline CUVIER ;
- Nicolas SEBILLE ;
- Carole GOBIN ;
- Eric SERVAIN.

ENORGA :

- Jacques LOGEROT

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté DDT-SEAF n°2021167-0001 en date du 16 juin 2021 restent inchangées.

Article 3:

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Troyes, le **06 AVR. 2022**

Pour le préfet, par délégation,
pour le directeur départemental des territoires, par subdélégation,
Le chef du service économies agricole et forestière



Laurent BOULLANGER

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Secrétariat Général Commun Départemental – Service ressources humaines

SGCD-SRH-DDETSPP2022097-0001 – Arrêté du 7 avril 2022 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube.



**Direction départementale de l'emploi,
du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**Arrêté SGCD-SRH / DDETSPP n°2022- 37 - 0001
portant désignation des membres du comité technique de la direction
départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des
populations de l'Aube**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube,

VU le code général de la fonction publique et notamment son livre II (articles L211-1 et suivants) ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU l'arrêté n°SGCD-DDETSPP-SRH n°2021-162-0001 du 11 juin 2021 relatif à la fixation du nombre de siège du comité technique de la direction de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

VU l'arrêté n°SGCD-DDETSPP-SRH n°2021-351-0001 du 17 décembre 2021 fixant la composition du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

VU l'arrêté SGCD-DDETSPP-SRH n°2022-26-0001 du 26 janvier 2022 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

VU les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité technique ;

VU le tirage au sort effectué le 20 janvier 2022 pour pourvoir les sièges de la CFDT ;

CONSIDÉRANT que la CFDT n'a pas réussi, à ce jour, à désigner un représentant suppléant ;

Arrête :

Article 1er

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube :

M. Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental, président ;

Mme Armelle LÉON, directrice adjointe ;

Mme Marie-Christine WENZEL, directrice adjointe ;

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube :

Organisation syndicale	En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
Solitaires Fonction Publique	Mme Valérie SERVAIS	Mme Véronique PARISY
Force Ouvrière	Mme Nadia ABDALLAH	Mme Audrey BABEAU
UNSA	Mme Véronique PUISAIS	Mme Alexas JULLY
CFDT	Mme Véronique SCRIMA (désignée par tirage au sort)	/

Article 3

L'arrêté SGCD-DDETSPP-SRH n°2022-26-0001 du 26 janvier 2022 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube est abrogé.

Article 4

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube et notifié à chaque membre.

Fait à Troyes, le 7 avril 2022

Le Directeur Départemental de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations



Laurent DLÉVAQUE

SGCD-SRH-DDETSPP2022097-0002 – Arrêté du 7 avril 2022 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube.



**Direction départementale de l'emploi,
du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**Arrêté SGCD-SRH / DDETSPP n°2022- 97 - 0002
portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions
de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de
la protection des populations de l'Aube**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube,

VU le code général de la fonction publique et notamment son livre II (articles L211-1 et suivants) ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU l'arrêté n° SGCD-DDETSPP-SRH n° 2021-162-0002 du 11 juin 2021 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DDETSPP de l'Aube et fixant le nombre de siège et le type de scrutin ;

VU l'arrêté n°SGCD-DDETSPP-SRH n°2021-355-0001 du 21 décembre 2021 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DDETSPP ;

VU l'arrêté SGCD-DDETSPP-SRH n°2022-27-0001 du 27 janvier 2022 portant organisation et composition de la formation conjointe du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube

VU les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

VU les résultats du tirage au sort effectué le 20 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que la CFDT n'a pas réussi, à ce jour, à désigner un représentant titulaire ni un suppléant ;

Arrête:

Article 1er

Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube :

M. Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental, président ;

Mme Armelle LÉON, directrice adjointe ;

Mme Marie-Christine WENCEL, directrice adjointe ;

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube :

Organisation syndicale	En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
<i>Solidaires Fonction Publique</i>	<i>Mme Valérie SERVAIS</i>	<i>Mme Véronique PARISY</i>
<i>Force Ouvrière</i>	<i>Mme Nadia ABDALLAH</i>	<i>Mme Audrey BABEAU</i>
<i>UNSA</i>	<i>Mme Véronique PUISAIS</i>	<i>Mme Alexas JULY</i>
<i>CFDT</i>	<i>/</i>	<i>/</i>

Le quorum étant atteint, les sièges de la CFDT restent non pourvus.

Article 3

L'arrêté SGCD-DDETSPP-SRH n°2022-27-0001 du 27 janvier 2022 portant organisation et composition de la formation conjointe du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube est abrogé.

Article 4

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube et notifié à chaque membre.

Fait à Troyes, le 7 avril 2022

Le Directeur Départemental de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations



Laurent DLÉVAQUE